

INDEX D'ÉGALITÉ F/H 2025 au titre des données 2024

L'index d'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser, au sein des entreprises, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts et de mettre en évidence leur points de progression. Ne sont concernées par cet index que nos filiales dont l'effectif est compris entre 50 à 250 salariés.

L'index global n'est pas calculable pour la société **BERNADET CONSTRUCTION** :

Les notes obtenues sur les différents indicateurs sont les suivantes :

- Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **Indicateur non calculable** eu égard de l'écart des effectifs femmes-hommes.
- Indicateur écarts des augmentations individuelles : **Note 0/35.**
- Indicateur pourcentage de salariés augmentées dans l'année suivant leur congé maternité : **Indicateur non calculable.**
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **Note 1/10.**

L'index global n'est pas calculable pour la société **ENPYCO** :

Les notes obtenues sur les différents indicateurs sont les suivantes :

- Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **Indicateur non calculable** eu égard de l'écart des effectifs femmes-hommes.
- Indicateur écarts des augmentations individuelles : **Indicateur non calculable.**
- Indicateur pourcentage de salariés augmentées dans l'année suivant leur congé maternité : **Indicateur non calculable.**
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **Note 1/10.**

L'index global n'est pas calculable pour la société **MÉDITERRANÉE CONSTRUCTION** :

Les notes obtenues sur les différents indicateurs sont les suivantes :

- Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **Indicateur non calculable** eu égard de l'écart des effectifs femmes-hommes.
- Indicateur écarts des augmentations individuelles : **Indicateur non calculable.**
- Indicateur pourcentage de salariés augmentées dans l'année suivant leur congé maternité : **Indicateur non calculable.**
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **Note 0/10.**